

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2382

Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP

Direction de l'Education

**Rapporteur :** Mme BRUGNERA Anne

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2382 - PROGRAMMATION PEDT 2016-2017 : TEMPS SCOLAIRE,  
PERISCOLAIRE, CEL/CLAS/REAPP (DIRECTION DE  
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans. Il s'inscrit dans le prolongement du Projet Educatif Local dont la Ville s'était dotée dès 2001 ainsi que dans le cadre réglementaire prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

Le PEDT lyonnais affirme la volonté de la Ville de Lyon d'organiser une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire), de mettre en œuvre un partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'Etat, les collectivités, les associations, les familles et les équipes éducatives ; et enfin, d'assurer une répartition équitable et territorialisée des ressources éducatives en direction des enfants (le PEDT constituant le volet éducatif de la convention territoriale d'application pour la Ville de Lyon du Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2021).

Le PEDT lyonnais a pour objectif premier d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela, il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous.
2. L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales.
3. La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents.
4. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Il intègre la nouvelle organisation de la semaine de l'enfant qui articule :

- le temps scolaire ;
- le temps périscolaire qui recouvre désormais l'accueil périscolaire classique (matin et soir) et l'accueil de loisirs (pause méridienne, mercredi et vendredi après-midi) ;
- le temps extrascolaire (accueils de loisirs pendant les vacances).

Le PEDT lyonnais prend appui sur la plus-value des initiatives associatives et le savoir-faire des acteurs de l'éducation populaire.

Il se traduit notamment par le soutien financier apporté par la Ville aux projets des enseignants et aux projets des animateurs dans le cadre de sa programmation annuelle sur les temps scolaire et périscolaire comme de sa programmation Politique de la Ville pour son volet extrascolaire.

Il s'appuie également sur les dispositifs éducatifs partenariaux existants que sont la convention locale d'application du contrat de ville (qui intègre le Programme de Réussite Educative), le Contrat Educatif Local et le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La programmation PEDT 2016-2017 affirme plus nettement que par le passé la volonté d'inscrire l'attribution de ces moyens financiers dans le cadre d'un véritable projet global pour l'école afin d'encourager une plus grande cohérence et une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.

Ce projet global pour l'école se décline ensuite, le cas échéant, en actions sur le temps scolaire, en lien avec le projet d'école, en actions sur le temps périscolaire, en lien avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, et aussi en actions communes aux deux temps. Ce projet global intègre également cette année le Programme de Réussite Educative pour les écoles concernées.

Dans ce cadre, il a été proposé à la communauté éducative de porter une attention particulière aux axes suivants :

- la coéducation et le soutien aux initiatives de parents afin d'inciter ces derniers à prendre toute leur place au sein de l'école, en particulier ceux qui en sont le plus éloignés ;
- la citoyenneté et les valeurs de la République afin de favoriser le vivre ensemble pour une école inclusive, par la connaissance et le respect de l'autre, l'estime de soi, la lutte contre les discriminations, l'égalité fille/garçon... ;
- l'accès aux connaissances et l'ouverture au monde à travers l'éducation artistique et culturelle, l'éducation physique et sportive, l'éducation au développement durable, l'éducation à la culture scientifique et technique...

Et d'être particulièrement attentif :

- au lien entre tous les temps de l'enfant (temps scolaire, temps périscolaire du midi et du vendredi après-midi) pour une meilleure continuité éducative ;
- aux passerelles et particulièrement au cycle 3 et donc au passage du CM2 à la 6<sup>e</sup> mais aussi entre la petite enfance et l'école maternelle et bien-sûr entre l'école maternelle et l'élémentaire afin de faciliter ces moments de transition pour les enfants mais également pour leurs parents ;
- à la réponse aux besoins spécifiques identifiés sur le territoire dans lequel s'inscrit l'école afin de permettre la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche d'une plus grande efficacité et cohérence des moyens alloués est une obligation. Il est donc plus que notable que la Ville de Lyon fasse de l'éducation une de ses priorités en maintenant à un niveau équivalent à celui de l'année scolaire 2015-2016 son

engagement financier dans le cadre de cette programmation PEDT, soit pour l'année scolaire 2016-2017 un montant total de subventions accordées de 924 800 €(hors Programme de Réussite Educative, programmation politique de la Ville volet extrascolaire et vacances).

## **1 - LE TEMPS SCOLAIRE**

Les subventions accordées pour le financement des projets sur le temps scolaire font l'objet d'un versement aux coopératives des écoles ou associations porteuses des projets comme les associations de parents d'élèves.

### **1-1 Programmation Scolaire 2016-2017**

#### **1.1.1 Les classes découvertes : séjours péniches, séjours libres, classes sciences**

A noter que pour les séjours impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacances à hauteur de 20 € par jour (du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédant celui du départ de ce lieu).

→ 8 classes péniches seront accueillies pour des séjours de 2 ou 3 jours sur La Péniche du Val de Rhône.

Montant global :

- Subventions : 15 000 €
- Vacances : 240 €

Pour information, 3 classes péniches des écoles Commandant Arnaud à Lyon 4<sup>e</sup>, Cité Scolaire à Lyon 7<sup>e</sup> et Gilbert Dru à Lyon 7<sup>e</sup> seront par ailleurs financées par la Compagnie Nationale du Rhône.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2017, 12 classes péniches seront à nouveau organisées et subventionnées à hauteur de 22 500 € sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2017.

→ 20 classes sciences – Les classes sciences sont organisées par l'Association « Ebulliscience » dans le cadre d'un marché public. Chacune des classes est accueillie sur 2 jours ou 1,5 jour, sur le site du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2017, 40 classes sciences seront à nouveau organisées.

→ 36 classes de découvertes - séjours de 3 à 5 jours organisés par l'enseignant - seront soutenues pour un montant global de :

- Subventions : 104 250 €
- Vacances : 2 620 €

Pour information : sur la période de janvier à juin 2017, 73 classes découvertes seront à nouveau organisées et subventionnées à hauteur de 245 990 € sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2017.

### **1.1.2 Les projets collectifs**

Ils concernent soit plusieurs écoles, soit une école et son accueil de loisirs (Vendredi Aprèm', pause méridienne) et recouvrent également les projets de circonscription et les projets des Réseaux Education Prioritaire portés par les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription.

- 7 projets sur 5 des 8 circonscriptions financés à hauteur de 38 200 €;
- 5 projets REP/REP+ financés à hauteur de 17 527 €;
- 92 projets collectifs Ecoles/VAM pour un montant total de 76 851 €

### **1.1.3 Les projets partenariaux d'éducation artistique et culturelle (EAC)**

→ 5 classes s'engagent sur le dispositif « Patrimoine et moi ». Les enseignants bénéficient d'un accompagnement de leur projet et d'une formation spécifique des Musées Gadagne, des Archives municipales et des conseillères pédagogiques arts visuels de l'Education Nationale. Les accueils de loisirs associés à ces écoles bénéficieront d'une sensibilisation à la notion de Patrimoine tout en découvrant leur quartier.

Le montant attribué est de 2 500 €

→ 10 classes vont bénéficier de l'accompagnement de l'Association « Par ci par l'art » pour une « Visite Hôtel de Ville ». Le montant attribué est de 3 500 € pour l'ensemble des classes.

→ 6 classes « Chantiers de la création » vont travailler en partenariat avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Ces chantiers sont financés pour un montant de 3 600 €

→ 8 classes « Graines de lecteur » dans le cadre des Assises internationales du Roman et en partenariat avec la Villa Gillet travailleront sur un projet d'écriture en lien avec un écrivain « jeunesse ». Montant global : 4 000 €

### **1.1.4 Les projets musique avec les intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon**

Dans le cadre de la convention entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Conservatoire de Lyon, 108 projets musique présentés par les écoles élémentaires seront soutenus avec un total annuel de plus de 10 710 heures, soit 466 classes bénéficiaires de l'intervention d'un Musicien Intervenant.

Les heures indiquées dans le tableau annexe sont notifiées pour l'année et sous réserve d'éventuelles modifications à la rentrée.

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville rembourse au Conservatoire les frais occasionnés par la mise en œuvre de l'intervention en milieu scolaire, sur la base de la programmation arrêtée annuellement à hauteur de 892 000 € par an pour 20 ETP d'intervenants musiciens.

**1.1.5** Les projets d'**Education à la santé** (EDSA) menés avec les équipes médico-sociales de la direction de l'Education sur chacun des territoires.

Ces actions, déployées du CP au CM2, visent principalement à développer la connaissance et l'estime de soi et à favoriser le vivre ensemble.

A noter l'implication forte de nombreuses associations aux côtés du personnel médico-social et des enseignants sur les projets « Vivre ensemble » qui ont pour objectif de faciliter l'intégration des enfants handicapés accueillis à l'école et plus généralement de lutter contre les discriminations.

Le nombre de classes concernées par l'EDSA et le projet Vivre ensemble/Sensibilisation aux handicaps est donné à titre indicatif dans la délibération ; sa mise en place s'effectuera à la rentrée scolaire après validation par la commission technique d'examen des demandes portée par la direction de l'Education (temps de travail affecté, disponibilité des bénévoles...).

**1.1.6** Pour accompagner les actions mises en œuvre dans le domaine du lire-écrire avec les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD), le dispositif des « **Ambassadeur Du Livre** », en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) et financé par la Ville à hauteur de 300 000 € sera à nouveau déployé au sein de l'ensemble des groupes scolaires qui en font la demande et sous réserve de fournir dans le courant du mois de septembre, un projet BCD commun avec l'accueil de loisirs du vendredi et de la pause méridienne. 100 jeunes engagés dans un service civique pourront ainsi, après une formation multi partenariale, accueillir, à la BCD, des groupes d'enfants sur le temps scolaire, sur la pause méridienne et le vendredi après-midi et organiser également des actions en direction des familles.

## **1-2 Autres actions**

Il est à noter que toutes ces actions impliquent la mobilisation de nombreux services de la Ville et un investissement fort du personnel engagé dans les actions éducatives : le Service Animation Sportive de la Direction des Sports, la Direction des Espaces Verts, les Services Educatifs des Musées et des Archives Municipales, le Conservatoire à Rayonnement Régional, les Bibliothèques municipales, ainsi que toutes les institutions culturelles municipales.

Ainsi, le Service Animation Sportive de la Direction des Sports assure dans le cadre d'une convention avec l'Education Nationale, l'encadrement :

- des activités à taux d'encadrement renforcé (ATER) : activités aquatiques, escalade, escrime et tir à l'arc ;
- des activités présentant un intérêt en lien avec le développement durable ou l'éducation à la sécurité routière : modules vélo ;

- des activités nécessitant des mises en œuvre particulières, notamment en termes de sécurité des élèves (patinage, gymnastique, escrime avec kit, tennis, rugby, course d'orientation, roller....).

La pratique de la natation est assurée par les maitres-nageurs de la Direction des Sports.

Les transports liés à ces activités d'éducation physique et sportive font l'objet d'une enveloppe au budget 2016 à hauteur de 337 504 €

Enfin, rappelons que la Ville de Lyon soutient également les écoles et leurs projets dans le cadre du budget 2016, et plus particulièrement à travers :

- de l'attribution de crédits pour les bibliothèques et centres documentaires à hauteur de 170 000 €;
- de subventions dite « libres » qui contribuent à l'organisation d'évènements festifs à hauteur de 172 000 €;
- de subventions « initiatives conseils d'écoles » qui contribuent à l'organisation de sorties sur le temps scolaire à hauteur de 245 000 €;
- d'une subvention d'un montant total de 56 000 € pour couvrir l'assurance « contrat collectif d'établissement » pour le matériel pédagogique, les activités et les festivités qui se déroulent au sein de l'école (sur les temps scolaire et périscolaire).

## **2 - LE TEMPS PERISCOLAIRE**

Les subventions accordées pour le financement des projets sur le temps périscolaire font l'objet d'un versement aux associations.

### **2.1. A l'école**

L'évolution des rythmes scolaires sur la Ville a transformé l'organisation des temps périscolaires au bénéfice des enfants accueillis sur ces différents temps. Ils recouvrent désormais les temps de garderie du matin, du mercredi midi et du soir, les études, ainsi que les accueils de loisirs du temps méridien, du mercredi après-midi ainsi que du vendredi après-midi.

Dans la majorité des écoles, la référence périscolaire sur les temps de garderie du matin et du soir est assumée par les Directeurs/Directrices d'écoles.

A ce titre, ils/elles assurent la responsabilité du bon déroulement des séances en articulation étroite avec les directeurs des accueils de loisirs.

### **2.2. Le soutien aux partenaires associatifs : les actions d'accompagnement à la scolarité, aux actions socio-éducatives et de soutien à la parentalité dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL), du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents ( REAAP)**

Les actions socio-éducatives (CEL), d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de soutien à la parentalité (REAAP) sont organisées par les acteurs

associatifs dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges sur le temps périscolaire du soir.

En 2016, la Ville et ses partenaires -CAF, Préfecture, PRE-cofinancent 123 actions, pour un montant total de 626 470 €

22 actions socio-éducatives offriront sur le temps périscolaire du soir des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques aux enfants des écoles et des collèges.

75 actions d'accompagnement à la scolarité seront mises en place pour 127 groupes d'enfants de 6 à 16 ans.

Les acteurs de cet accompagnement devront se situer en complémentarité et en articulation avec les dispositifs de l'Education Nationale, à savoir : les Activités Pédagogiques Complémentaires, les stages de remise à niveau et l'accompagnement éducatif pour tous les collégiens et pour les élèves du primaire situés sur les sites éducation prioritaire.

26 actions d'appui et d'accompagnement des parents permettront de renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

Soulignons que le versement global de la Ville, pour un montant de 193 160 € inclut la prise en charge des actions financées par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) d'un montant de 26 100 € en contrepartie du versement de la recette correspondante (167 060 € Ville + 26 100 € DDCS).

### **2.3. Le soutien aux projets des Vendredi Aprèm' (VAM)**

Dans le cadre de la programmation 2016-2017, a été ouverte la possibilité de financement de projets spécifiques sur les Vendredi Aprèm' afin de soutenir la déclinaison des orientations fixées par le PEDT (Vivre ensemble, citoyenneté, droit à l'éducation, coéducation, place des parents) sur le temps périscolaire.

Cela se traduit par un soutien apporté à :

→ 8 projets sur un ou plusieurs VAM pour un montant total de 25 100 €

→ 1 projet spécifique portant sur l'éducation aux médias porté par l'Association Fréquences Ecoles à hauteur de 12 000 € L'action de l'Association Fréquences Ecoles comprend un travail de formation/sensibilisation des Ambassadeurs du Livre qui interviennent au sein des écoles de la Ville et une intervention au sein de quelques accueils de loisirs sur le temps du Vendredi Aprèm'.

### **2.4. Droits de l'enfant et autres actions spécifiques**

- UNICEF : 3 500 €



Ville amie des enfants, la Ville de Lyon accorde une attention toute particulière aux Droits de l'Enfant. A ce titre, elle s'engage auprès de l'Unicef à travers le soutien de la célébration de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui intervient chaque année autour du 20 novembre et le développement d'animations spécifiques sur les Vendredis Aprèm'.

**- Association A.I.M.E (Agence Ingénierie Multimédia Educatif) :  
8 500 €**

Dans le cadre de son PEDT, la Ville de Lyon souhaite favoriser les actions qui participent à l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi, elle soutient le projet porté par l'A.I.M.E. destiné à permettre, tout au long de l'année scolaire, l'organisation d'un dispositif de forums des enfants citoyens sur les Vendredi Aprèm'.

Ouverts aux jeunes de 9 à 13 ans, ces forums leur permettent de se retrouver pour s'exprimer, échanger et débattre autour de sujets en lien avec leur quotidien. Chaque année, plus de 700 enfants lyonnais sont ainsi accueillis et accompagnés par un animateur.

Ils s'expriment, s'informent pour se faire une opinion libre et personnelle en citoyen éclairé.

Les Francas du Rhône s'investissent auprès de l'association A.I.M.E pour l'organisation de ces forums.

**- Les FRANCAS du Rhône : 17 000 €**

L'intervention des Francas du Rhône dans le cadre du PEDT de la Ville de Lyon vise d'une part à apporter un appui méthodologique et formatif pour les accueils de loisirs pour favoriser la participation des enfants et des parents (animation de conseils d'enfants, recueil de la parole en lien avec les Conseils de Vie Périscolaire, accompagnement des paroles et des ressentis des enfants par rapport à des événements locaux, nationaux ou internationaux) ainsi que la prise de parole des enfants à travers une participation renforcée à l'organisation des forums enfants citoyens.

### **2.5. Actions financées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative** (pour information)

Dans le cadre du Projet de Réussite Educative, 49 actions sont financées par la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon (structure qui gère financièrement le PRE Lyonnais). Ces actions sont complémentaires aux dispositifs de l'Éducation Nationale et aux autres actions socio-éducatives.

Elles répondent aux besoins spécifiques des enfants inscrits en parcours de réussite éducative.

7 actions sont financées à hauteur de 71 200 € en subventions et bénéficient d'un complément de financement par la CAF.

Les autres actions sont d'un montant total de 165 634 €

L'ensemble de ces actions sont présentées ci-dessous dans l'annexe de la délibération.

Les vacances programmées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative seront remboursées par la Caisse des Ecoles sur la base de justificatifs attestant le service fait.

L'ensemble des actions seront présentées au Conseil Consultatif de la Réussite Éducative en septembre 2016 et proposées ensuite au vote du Comité de la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon.

### **3 – COEDUCATION ET PLACE DES PARENTS**

La Ville de Lyon a fait de la place et de la participation des parents à l'école un des enjeux principaux de son Projet Educatif Territorial. Pour cela, elle s'appuie plus particulièrement sur un dispositif mis en place il y a près de 25 ans : les Lieux Accueils Parents (LAP) implantés aujourd'hui au sein de 33 écoles ; à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est apparu nécessaire de réaffirmer l'importance de ces espaces tout en réfléchissant à leur évolution.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2015-2016, les LAP ont fait l'objet d'un bilan approfondi afin d'aboutir à une meilleure prise en compte des parents sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et une plus grande souplesse et possibilité d'adaptation de leur mode de fonctionnement.

La plus grande partie des LAP existants ont été reconduits mais ont revu leur mode de fonctionnement (mutualisation et mise en réseau sur plusieurs écoles, articulation maternelle/élémentaire, changement de porteur de projet, diversification des modalités d'intervention au-delà des temps de permanence etc.).

Deux projets, dans les 9<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements, feront l'objet d'un accompagnement particulier (accompagnement au changement et accompagnement à la mise en place d'un nouvel espace) dans le cadre d'une nouvelle action soutenue par la Ville de Lyon, action spécifique du programme de réussite éducative et du volet extrascolaire politique de la ville et conduite par l'ACEPP, Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels Rhône.

En plus de l'accompagnement de ces deux nouveaux LAP, l'ACEPP conduira un travail de formation auprès des directeurs d'accueils de loisirs périscolaires afin de les doter des outils et compétences utiles pour construire la place des parents dans le fonctionnement de ces temps périscolaires.

Enfin, l'ACEPP proposera une formation aux parents volontaires souhaitant organiser des activités facilitant l'implication des autres parents, moins engagés, dans leur école.

Au final, 35 lieux accueils parents et autres espaces de co-éducation fonctionneront sur l'année scolaire prochaine afin d'accueillir, d'informer, de guider les parents dans leur connaissance de l'école et leur permettre d'échanger.

Huit d'entre eux sont financés dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

Par ailleurs, 12 autres actions centrées sur la coéducation et la place des parents, sur le temps scolaire et périscolaire feront également l'objet d'un financement.

Dans le cadre de la programmation PEDT 2016-2017, la dépense globale relative à la coéducation et la place des parents s'élève à 145 367 € en subventions dont 87 607 € pour la Ville et 57 760 € pour le PRE et 2 628 heures de vacances.

A noter, par ailleurs, qu'une convention pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'Association Ka'fête ô mêmes permet d'apporter un soutien financier à hauteur de 20 000 € aux actions de parentalité menées par cette association.

Ces moyens viennent s'ajouter aux 12 050 € mobilisés, par ailleurs, par la Ville de Lyon sur le temps périscolaire dans le cadre du dispositif partenarial du REAAP, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, cofinancé par la CAF et qui a pour but de faciliter l'accès des parents à l'information et de promouvoir des rencontres et des échanges pour leur permettre de mutualiser leurs expériences face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

Enfin, rappelons que la Ville reconduit cette année la production et la distribution de carnets de liaison à tous les écoliers (soit plus de 37 000 exemplaires) en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

La maquette de ce carnet, entièrement financée par la Ville, a été revue cette année pour s'adapter aux nouveaux enjeux liés en particulier à la réforme des rythmes scolaires et rechercher une appropriation maximale par les parents. Il constitue un vecteur quotidien des échanges entre les parents et l'ensemble des professionnels de la communauté éducative au sein de l'école.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

## DELIBERE

1. Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps Scolaire et Coéducation (LAP et autres actions) d'un montant de 233 785 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 230 185 € sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213 : après transfert de 63 785 € de la ligne 44436 - programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213.

- 3 600 € (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52 506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65 737, fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213.

2. Les subventions accordées pour les séjours classes transplantées seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- Péniches : ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 15 000 €

- Séjours libres : ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 104 250 € après annulation de la subvention de 3 700 € suite au non versement de la classe transplantée de l'école Meynis et après transfert de 2 750 € de la ligne 44436 programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213.

3. Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps périscolaire, Droits de l'enfant et CEL/CLAS/REAAP pour montant total de 259 260 € qui se décompose en 54 100 € pour les actions Temps périscolaire, en 12 000 € pour les actions Droits de l'enfant et en 193 160 € pour les actions CEL/CLAS/REAAP (*VDL 167 060€ + DDCS 26 100 €*) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 54 100 € sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213 ;

- 12 000 € sur la ligne 44410, programme PROJEDU, opération REDUCAT, nature 6574, fonction 20 ;

- 192 660 € (*VILLE 166 560 € + DDCS 26 100 €*), sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213 ;

- 500 € (*VILLE 500 €*) pour les Collèges sur la ligne de crédit n° 52 507, programme PROJEDU - Opération TEMPERI, nature 65737, fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213.

La recette correspondante liée au remboursement de la DDCS d'un montant de 26 100 € sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

4. Les vacations à verser sur le temps scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 d'un montant de 65 121 € seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 en cours, chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL et sur l'exercice 2016 sous réserve du vote du budget au chapitre 012.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne BRUGNERA